

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1 avril 2026  
Date d'affichage 1 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260407-CM2604-DEL2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 29  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE SEPT AVRIL** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélie PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil municipal ;

**Vu** l'article L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner les affaires qui lui sont soumises, lesquelles ne peuvent être composées que de Conseillers municipaux, et qu'il lui appartient d'en fixer la composition et le nombre de membres.

**CONSIDÉRANT** que les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sauf décision unanime du Conseil municipal de procéder à un vote à main levée.

**CONSIDÉRANT** que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, celles-ci sont présidées par l'adjoint délégué.

**CONSIDÉRANT** la délibération du 21 mars 2026 fixant à **six (6)** le nombre d'adjoints et la proposition de créer six commissions municipales composées de **sept (7)** membres chacune adjoint au Maire compris, selon le principe de la représentation proportionnelle, chaque Conseiller municipal ne pouvant siéger dans plus de **deux (2)** commissions.

Après avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création de **six (6)** commissions municipales.
- **FIXE** à sept (7) le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
- **PROCÈDE** à la désignation des membres de ces commissions à main levée.

**Les six commissions municipales et leur composition sont les suivantes :**

- **Lien social et solidarité**  
*Maire-adjoint* : Mme Sylvie Sequeira  
*Membres* : Christophe Bisi (Séniors et Santé) - Jean de Fontanges (Inclusion) - Sylvie Lemoine (Prévention santé) - Christelle Pourceau (Médiation sociale et culturelle) - Lionel Courtemanche, Angélique Gouraud.
- **Jeunesse et sport**  
*Maire-adjoint* : M. Éric Papillon  
*Membres* : Julie Bibard (Jeunesse) - Olivia Gueugnot (Sport) - Sandra Trassart-Roquain (Sport), Éric Vaujoie (Sport) - Dominique Morance, Alexis Gits.
- **Attractivité et animations**  
*Maire-adjoint* : Mme Sophie Dollon  
*Membres* : Michael Leblanc (Tourisme) - Audrey Mamonteil (Commerce et Actions jeunes) - Jean de Fontanges, Matthieu Leduc, Laurent Philibert, Sébastien Pellerin.
- **Culture et patrimoine**  
*Maire-adjoint* : M. Laurent Philibert  
*Membres* : Emmanuel Bois (Patrimoine) - Stéphanie Brault (Pratiques artistiques) - Caroline Laloit (Jeux et Lecture) - Christelle Pourceau (Médiation sociale et culturelle) - Sophie Dollon, Aurélia Parisot.
- **Enfance et éducation**  
*Maire-adjoint* : Mme Céline Pelletier  
*Membres* : Julie Bibard (Enfance) – Caroline Laloit (Petite enfance) – Sylvie Lemoine (Prévention enseignement) - Caroline Lerat (Enfance) – Sandra Trassart -Roquain (Enseignement) - Alexis Gits.
- **Urbanisme, aménagement et cadre de vie**  
*Maire-adjoint* : M. Thierry Renvoizé  
*Membres* : Emmanuel Bois (Environnement) – Lionel Courtemanche (Mobilités) – Caroline Lerat (Travaux bâtiments scolaires) – Dominique Morancé (Travaux voirie) – Franck Potaufoux (Travaux bâtiments) – Sébastien Pellerin.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance  
Sylvie LEMOINE



Pour copie conforme

Le Maire  
Didier REVEAU



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*